



**COMMISSION DÉPARTEMENTALE  
NOUVELLES PRATIQUES**

**PROCES VERBAL N° 05 – SAISON 2025/2026**

Réunion du	Jeudi 20 novembre 2025
Présidence	DUMAS Dominique
Présent(s)	BENAITEAU Gérard, CHEVET Michel, DUCROS Maud, MARAUD Florent, PRUD'HOMME Michel
Excusés	MARCHAND Morgane, MOREAU Annie, NOBLET Emmanuelle, CALLET Gilles, MAUPILIER Jacques

**1. Approbation du Procès-verbal**

Le procès-verbal n° 4 du 23 octobre 2025 est adopté sans remarque particulière.

**2. Coupe de l'Amitié Loisirs**

La commission procède au pointage des feuilles de matchs de la 2ème journée de la Coupe de l'Amitié Loisirs.

Elle constate les infractions suivantes :

- Match DU 14 NOVEMBRE 2025 Poule E  
**Angers ASEP – VAL ERDRE AUXENCE.**  
☞ **Forfait de ASEP**
- **BEAUCOUZE-AVRILLE - Match n°54958402 groupe G**

Le joueur de Beaucouzé GUEMARD Thibault n° licence 486618775 a participé à la rencontre ci-dessus alors qu'il ne possédait qu'une licence seniors libre.

Considérant que le club de Beaucouzé n'a pas respecté l'article 3 de la coupe de l'amitié loisirs, la commission propose match perdu par pénalité à l'équipe de Beaucouzé pour en reporter le bénéfice à l'équipe d'Angers vaillante et transmet le dossier à la CDSR.

La commission valide tous les autres résultats.

**3. Point sur les calendriers**

Loisirs à 11

**Rappel** : ne pas oublier d'envoyer les feuilles de match après chaque journée.

### Loisirs à 8 mixte

Les 2<sup>èmes</sup> et 3<sup>èmes</sup> journées sont validées.

### Foot en marchant

Sur la 3<sup>ème</sup> journée : 2 plateaux étaient organisés 1 à Coron et l'autre à St Léger St Lambert

3 plateaux sont prévus le 5 décembre à NYOISEAU, LE FIEF GESTE et ANDARD BRAIN

Michel PROD'HOMME (Membre de la Commission) s'est rendu au club de ASC LES COPAINS pour une découverte du foot en marchant.

### Loisirs à 8 Féminin

- Pour faire suite à la question de clubs, concernant le Foot Loisirs Féminin et la participation des U18F, la commission prend connaissance de l'extrait du PV n° 6 du Bureau du District du 04/11/2025. Elle propose cependant la modification suivante qu'elle soumet à la validation du bureau du 25/11/2025 :
  - Licence obligatoire.
  - Avoir 18 ans au 1er janvier de la saison en cours (être titulaire d'une licence U19) – afin de se conformer aux règlements LOISIRS.
  - Aucune dérogation ne sera accordée, même pour les U18F – afin de se conformer aux règlements LOISIRS.

La commission rappelle également que :

- **Seule la messagerie officielle du club doit être utilisée comme canal de communication.**
- **La salariée référente de la commission est Stéphanie DAUDIN**

## **6. Divers**

La commission prend connaissance des réponses des clubs au sondage concernant la FMI en Loisirs à 11 (hors FAL). Un retour sera fait ultérieurement. Elle remercie les clubs pour leur réponse.

*Prochaine réunion le jeudi 18 décembre 2025*

*Calendrier des réunions : 29/01, 19/02, 19/03, 16/04, 27/05*

<b>Le Président</b>	<b>Le Secrétaire de Séance</b>
M. DUMAS Dominique	M. CHEVET Michel